

PLUI Bouzonvillois Trois Frontières – PCAET Bouzonvillois

DIAGNOSTIC AGRICOLE

GROUPE DE TRAVAIL

23/02/2022 | Bouzonville





OBJECTIFS DE LA RÉUNION

- **Présentation des premiers éléments du diagnostic (appui sur les études existantes)**
- **Etat des lieux des études en cours et des projets à l'étude**
- **Echange sur les enjeux réglementaires, notamment pour délimiter des espaces sensibles et échanger sur l'articulation entre agriculture/stratégie foncière**
- **Articulation les mesures du PCAET et le développement agricole**

SOMMAIRE

1. OCCUPATION DU SOL
2. PORTRAIT AGRICOLE
3. PLUI ET AGRICULTURE
4. LES ENJEUX
5. PCAET





SCOTAT : RAPPEL

- **Orientation : Protéger et valoriser l'espace agricole et agri-naturel**

- » *Privilégier l'enveloppe urbaine*
- » *Limiter la consommation d'espace en extension*
- » *Faciliter le fonctionnement des exploitations agricoles en prenant en compte leur nature (élevage, viticulture, sylviculture, maraîchage, céréaliculture, etc.)*

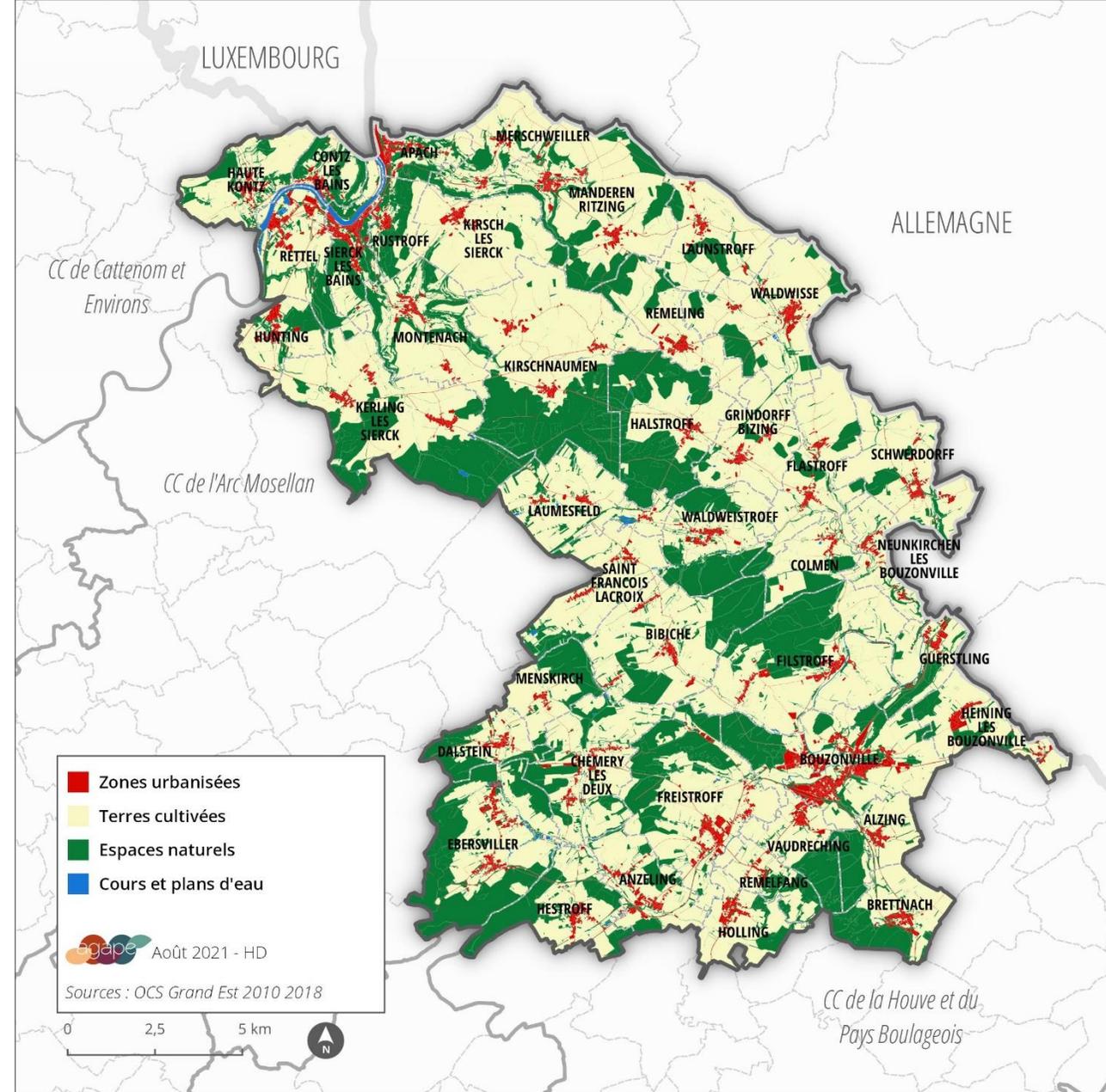
OCCUPATION DU SOL

■ En 2019

- » 1 541 ha urbanisés (4,5%)
- » 20 484 ha d'espaces agricoles (60%)
- » 9 980 ha d'espaces naturels (30%)

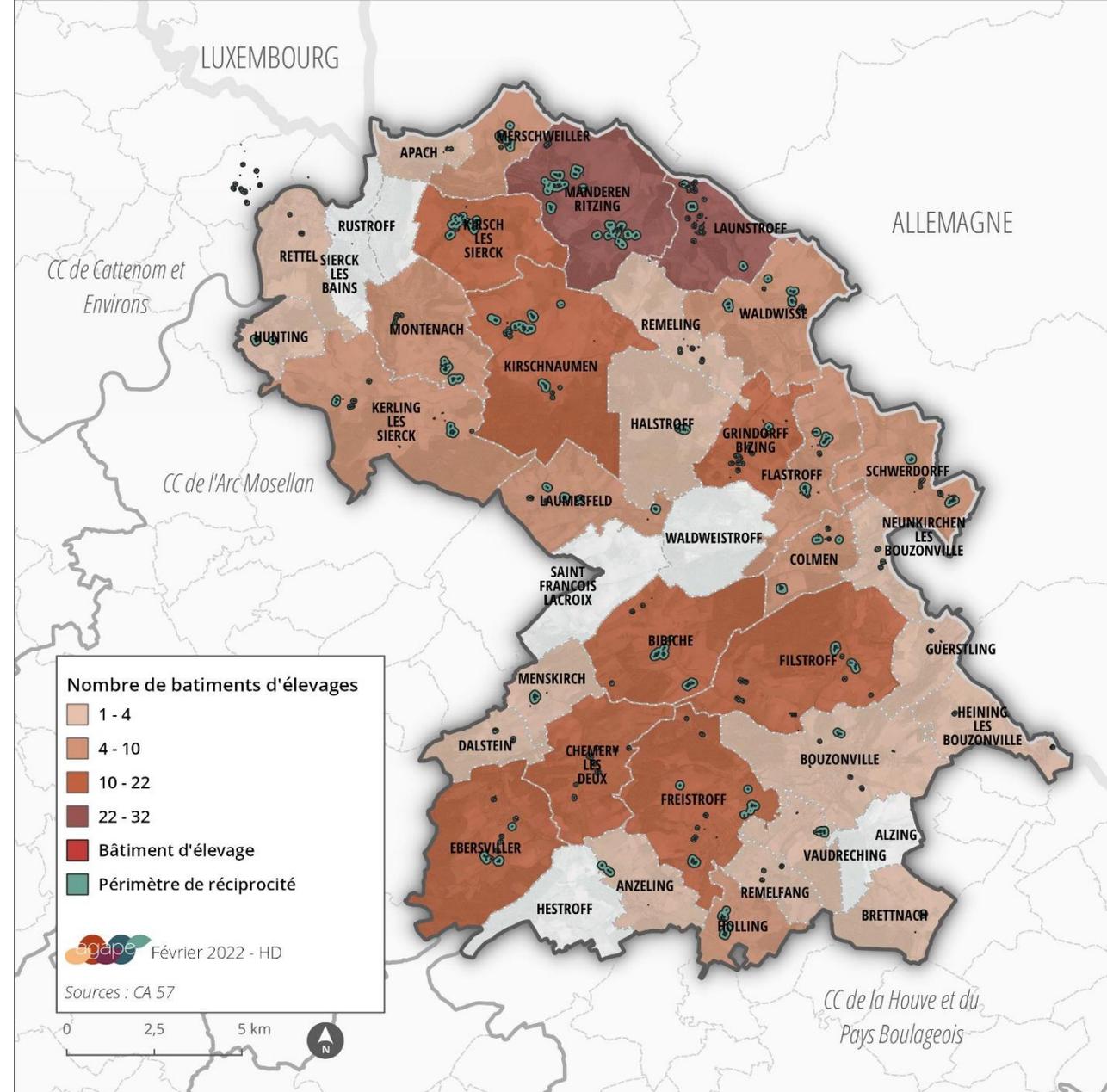
■ Évolutions entre 2010-2019

- » 129 ha d'espaces artificialisés supplémentaires (+5%)
- » 89 ha consommation d'espaces agricoles
- » 71 ha consommation d'espaces naturels



PORTRAIT AGRICOLE

- **209 exploitations agricoles :**
 - » 75% polyculture-élevage (157) (14 000 bovins sur l'ensemble du territoire), 16% polyculture (33), maraîchage (7), arboriculture (4), apiculture (5)...
- **SAU 20 000 ha, soit 59% de la surface du territoire ; dont :**
 - » 7 700 ha de prairies (38% de la SAU)
 - » 12 000 ha de terres arables (60% de la SAU)
- 27% des exploitations font plus de 150 ha de SAU
- 41 exploitations (20%) proposent de la vente directe
- 22 (10%) exploitations en agriculture biologique
- 66 (30%) exploitations sont des ICPE
- 297 bâtiments d'élevage dont 141 en ICPE et 156 en RSD
- L'agriculture n'a pas le même poids sur la vallée de la Moselle, sur le plateau et sur le pays de Bouzonvillois



LE PLUI ET AGRICULTURE

DIAGNOSTIC

Le PLUi analyse l'évolution de l'état initial de l'environnement (dont les espaces naturels, agricoles...) en exposant les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées

Le PLUi explique les choix retenus au regard des solutions de substitution raisonnables et des objectifs de protection de l'environnement

Le PLUi présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser les conséquences dommageables sur l'environnement

PADD

Définit les orientations générales des politiques d'aménagement et de protection des espaces agricoles et forestiers

Fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

REGLEMENT

Délimite les zones urbaines (U) ou à urbaniser (AU), les zones naturelles et forestières (N) ou agricoles (A)

Fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune de ces zones et définit les zones A et N comme étant "à protéger" par le code de l'urbanisme

ZONES AGRICOLES DU PLUI

- Dans le PLUi, cette zone (A) aurait vocation à englober :
 - » Les terres cultivées
 - » Les prairies
 - » Les surfaces dédiées aux exploitations agricoles.
- La constructibilité n'y serait limitée que dans certains cas :
 - » Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole
 - » Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics compatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière.



LES ENJEUX ET CEUX QU'ILS IMPLIQUENT...

Enjeux pour le PADD

- Articuler la nécessité de protéger les terres agricoles aux potentialités de valorisation écologiques et touristiques
- Rechercher un équilibre entre consommation d'espaces agricoles et objectifs de développement démographique et économique
- Intégrer les dynamiques propres à l'activité agricole (développement, diversification) et aux enjeux des énergies renouvelables en ciblant les terrains à enjeux

Implications réglementaires (zonage, règlement)

- Identifier les espaces à enjeux pour proposer des dispositifs réglementaires limitant les conflits d'usage (continuités écologiques, connexions chemins, hébergements...) avec les activités agricoles existantes
- Délimiter des zones d'extensions de l'habitat et des zones d'activités compatibles avec les lois, peu impactantes pour le maintien de l'activité et permettant au territoire d'atteindre ses objectifs (prioriser le tissu existant)
- Identifier les sites pour proposer des adaptations réglementaires garantissant la réalisation et la possibilité de réalisation des projets du monde agricole dans un règlement global permettant la protection des terrains agricoles

DIAGNOSTIC ET ENJEUX IDENTIFIÉS DANS LE CADRE DU PCAET

Diagnostic PCAET	Enjeux identifiés
<ul style="list-style-type: none">• GES : 42%• NH3 : 96%• PM10 : 50%• PM2.5 : 20%	<ul style="list-style-type: none">• Lutter contre les effets du changement climatique (sécheresse / inondations)• Lutter contre les pollutions des sols et sous-sols• Améliorer la qualité de l'air extérieur

OBJECTIFS ET PISTES D'ACTION DU PCAET

Thématique	Evolution 1990-2019	Objectif 2030	Objectif 2050	Source
GES	- 24 %	- 54 %	- 77 %	<ul style="list-style-type: none">• Stratégie Nationale Bas Carbone• Loi Climat et Résilience• Plan d'action climat du ministère de l'alimentation et de l'agriculture
NH3	+ 7 %	- 14 %	- 23 %	
PM2.5	- 33 %	- 29 %	- 55 %	

- ⑩ Inciter aux diagnostics technico-économiques
- ⑩ Encourager les Paiements pour Services Environnementaux
- ⑩ Favoriser l'implantation de haies et alignements inter parcellaires
- ⑩ Favoriser l'agroécologie

Connaissance du territoire

► Enjeux identifiés :

- Préservation de la ressource en eau (plateau de Kirsch-lès-Sierck)
- Maintien des prairies et de l'élevage (en particulier adaptation à la sécheresse)
- AOC Vin de Moselle (installation)
- Gestion des friches (secteur nord-ouest)
- Accompagnement au développement de l'AB selon les projets individuels
- Développement des débouchés locaux (PAT)
- Implantation d'activités de valorisation de produits bruts agricoles
- Installations et transmissions (départs en retraite massifs à l'horizon 2025-2030)

Ressources :

Etude filière (2019)

Etude foncière (2019 ; plateau de Kirsch-lès-Sierck)

Diagnostic bâtiments (2020)

Diagnostic technico-économiques (2020-2021)

Instruction des dossiers de demande d'aide

Contacts de terrain

Partenaires

La politique agricole et alimentaire

► Fonds d'intervention agricole (création mars 2019)

► Projets soutenus :

- Réduction de l'usage des produits phytosanitaires et azote minéral
- Diversification
- Vente directe et transformation
- Agriculture biologique
- Élevage à l'herbe
- Création d'emploi

► Bilan mars 2019 - janv 2022 :

Symboles :

	Vente directe
	transformation
	élevage à l'herbe
	réduction de l'usage des produits phytosanitaires
	pratiques innovantes
	diversification
	maintien d'éléments du paysage
AB	certification AB
	Emploi

Répartition par année (aides effectivement versées)

								AB	
2019	3	3	2	1	0	0	1	0	/
2020	0	0	0	2	2	0	0	1	/
2021	2	0	4	3	3	1	0	0	3
TOTAL	5	3	6	6	5	1	1	1	3

Répartition des aides versées par catégorie (investissements)

	Nb.	Total	Moyenne	Taux moy.
	5	48 628,00 €	9 725,00 €	29,0%
	3	22 554,00 €	7 518,00 €	24,0%
	6	33 350,00 €	5 558,00 €	19,0%
	6	28 737,00 €	4 790,00 €	27,6%
	5	73 169,00 €	14 634,00 €	9,3%
	1	3 529,00 €	3 529,00 €	30,0%
	1	9 084,00 €	9 084,00 €	30,0%

La politique agricole et alimentaire

- ▶ Soutien au développement des filières vertueuses
 - ▶ Agriculture biologique : diagnostic technico-économique
 - ▶ Allongement des rotations : soutien et accompagnement aux outils favorables et aux initiatives (trilage du grain, implantations de légumineuses fourragères et alimentation humaine, ...) ; PSE
 - ▶ Maintien de l'élevage : PSE ; aide exceptionnelle sécheresse ; programme pour l'adaptation au changement climatique (2022)
 - ▶ Diversification avec valorisation de culture BNI
- ▶ Installations et transmissions
 - ▶ Accompagnement de projets
 - ▶ Identification du rôle du territoire et des collectivités (2022)
- ▶ Projet alimentaire territorial
 - ▶ Développement des débouchés en restauration collective
 - ▶ Filières territorialisées
 - ▶ Autonomie alimentaire (individuelle et collective)
 - ▶ Éducation à l'alimentation (et sensibilisation au gaspillage alimentaire)
 - ▶ Justice sociale (accessibilité géographique et économique)



Merci de votre
attention !

*Crédit Photo:
Roeselien Raimond*



Visitez notre site internet : www.agape-lorrainenord.eu



Suivez-nous également sur Facebook : **Agence d'urbanisme AGAPE**

